



**Procès-verbal de la réunion
du 28 juin 2018**

adopté le 11 octobre 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
254ème séance
(19ème séance du 9ème mandat)

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour.....	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 15 mars 2018.....	3
III.	Election du Président de la Commission des aides financières	3
IV.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2018	3
1.	<i>Point sur l'exécution financière</i>	3
2.	<i>Note de gestion de l'ordonnateur</i>	4
V.	Pilotage stratégique de l'établissement.....	4
1.	<i>Evolution de l'organisation de l'Agence de l'eau (mutualisation et démarche interne)</i>	4
	Démarche de mutualisation inter-agences	5
	Projet d'adaptation de l'organisation (AERM 2022).....	6
2.	<i>Suites des recommandations exprimées par la Cour des Comptes</i>	6
3.	<i>Contrôle interne – maîtrise des risques</i>	6
4.	<i>Réflexions nationales sur l'évolution des missions des agences de l'eau (mission d'inspection IGF/CGEDD, Assises de l'eau)</i>	6
5.	<i>Etat d'avancement de la préparation du 11^{ème} programme d'intervention : un programme de transition</i>	10
VI.	Exécution du 10 ^{ème} Programme.....	10
1.	<i>Retour de la Commission des aides financières du 28 juin 2018 matin</i>	10
2.	<i>Projet de programmation triennale (2018-2020) des aides à l'assainissement</i>	11
3.	<i>Information sur l'exécution des contingents de programme ouverts au regard des demandes de financement connues</i>	11
	Cas des demandes d'aides en matière d'alimentation en eau potable.....	11
4.	<i>Demande de remise gracieuse concernant l'Eurométropole de Strasbourg</i>	12
5.	<i>Compte rendu de délégation du Directeur général sur une remise gracieuse</i>	12
6.	<i>Information sur l'exécution des contingents de programme ouverts au regard des demandes de financement connues</i>	12
	Point d'information sur la programmation des aides sur les mesures agro-environnementales 2016/2018 ..	12
VII.	Divers.....	13
1.	<i>Etat de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau</i>	13

Le Vice-Président Bernard INGWILLER annonce qu'en l'absence temporaire du Président, il présidera le début de la séance.

Le Vice-Président confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint.

M. HOELTZEL énonce la liste des pouvoirs :

- Mme BULOUE à M. DARBOIS ;
- M. LECLERC à M. BOULY ;
- Mme NORMAND à M. DARBOIS ;
- M. ERB à M. BECKER ;
- M. PELLETIER à M. HENRY ;
- M. TRIVINO à M. BAUER ;
- M. GOURTAY à M. VANLAER ;
- M. CHAGNARD à M. VANLAER ;
- M. JEANNOT à l'ARS ;
- M. JEROME à l'AFB ;
- M. RENAUD à l'AFB.

M. HOELTZEL présente M. VANLAER, nouveau directeur de la DREAL Grand-Est.

M. VANLAER se présente. Il a remplacé Mme Emmanuelle GAY, - désormais directrice de la DRIEA Ile-de-France -, à la direction de la DREAL Grand-Est depuis le lundi 18 juin 2018. Il occupait auparavant le poste d'adjoint du Directeur général de la prévention des risques au Ministère de la transition écologique et solidaire. Ses fonctions l'ont conduit à être en charge notamment de la politique de prévention du risque d'inondation et de réforme GEMAPI. Encore auparavant, avant la fusion des régions, il était directeur de la DREAL Auvergne. Cela lui a permis de connaître les problématiques qui peuvent exister dans ce type de poste, bien que chaque contexte régional soit différent. Il est très heureux d'être présent au CA.

Le Vice-Président remercie M. VANLAER et lui souhaite la bienvenue.

M. HOELTZEL annonce l'absence pour congés maladie de M. LIARD, agent comptable de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et par adjonction de service de celle de Rhin-Meuse, en raison d'un problème de santé. Il était supposé aborder le point de séance abordant les mutualisations entre agences. Ce point sera présenté par son adjoint, présent au sein de l'équipe de l'agence comptable depuis longtemps.

M. HOELTZEL explique pourquoi l'adjonction de service a été privilégiée au remplacement de Mme LACADÉE la précédente agent comptable. Les équipes de l'agence comptable demeurent sur place à Moulin-Lès-Metz tandis que l'agent comptable de l'Agence de l'eau Seine-Normandie est également celui de l'AERM. Il s'agit d'un moyen d'optimiser les effectifs, notamment d'un point de vue budgétaire.

Le Vice-Président souhaite un bon rétablissement à M. LIARD.

I. Adoption de l'ordre du jour

M. HOELTZEL explique qu'un point sera ajouté à l'ordre du jour : celui relatif à la convention de partenariat pour la nappe d'Alsace. Ce sujet avait été abordé lors d'un CB et il avait été convenu de faire un état de l'avancement de la négociation et d'examiner les termes possibles de la convention entre les différents acteurs lors du présent CA.

Le Vice-Président présente et met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence de remarques, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 15 mars 2018

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 est approuvé.

III. Election du Président de la Commission des aides financières

M. HOELTZEL rappelle que ce point n'avait pas pu être traité lors de la dernière séance du CA. Le Président du précédent CA avait suggéré que la Commission des aides financières procède à l'élection, puisque le collège des électeurs coïncide avec les membres de cette commission, avant que le CA n'acte cette décision. M. GEORGE, président sortant de la Commission des aides financières, a été réélu à l'unanimité le 28 juin au matin. Il est proposé d'acter ce vote.

En l'absence de remarques, M. GEORGE est confirmé comme Président de la Commission des aides financières.

M. GEORGE remercie le CA pour la confiance qu'il lui accorde.

La délibération n° 2018/13 est adoptée.

IV. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2018

M. HOELTZEL propose de commencer par un point sur l'exécution financière, avant de poursuivre sur la perspective de procéder à un dégel partiel des autorisations d'engagement, pour conforter la programmation triennale en matière d'assainissement. La décision formelle sera reportée à l'automne.

1. Point sur l'exécution financière

M. DINCUFF assure la présentation à partir d'une projection.

M. BAUER interroge M. DINCUFF sur ce que dix millions d'euros représentent en termes de mois de fonctionnement.

M. DINCUFF estime qu'il s'agit d'une durée de trois semaines à un mois.

M. HOELTZEL indique que la trésorerie va légèrement remonter, avant de subir une perte relativement forte en fin d'exercice avec le versement des primes.

M. DINCUFF ajoute qu'il importe de rester vigilant aux conventions de mandats pour que les délais entre les décaissements et les mobilisations de crédits de paiement soient les plus courts possible, même si cela implique de nouvelles mesures exigeant que, avant de présenter une nouvelle avance par un bénéficiaire, une reddition de compte et une présentation de l'utilisation de l'avancement précédente soit faite. La mobilisation des crédits de paiement de façon correcte et la maîtrise totale du niveau de trésorerie sont les enjeux principaux.

Le Vice-Président souligne que le relevé de redevances est conforme au prévisionnel. Il interroge M. DINCUFF : le gel des programmes était-il prévu ?

M. DINCUFF propose de discuter de ce point suite à la deuxième présentation.

2. Note de gestion de l'ordonnateur

M. DINCUFF assure la présentation à partir d'une projection.

M. BAUER s'interroge sur les augmentations sur le prélèvement, passant de 10 à 14,6 millions d'euros.

M. HOELTZEL indique qu'il ne s'agissait pas d'un prélèvement, mais des 10 millions d'euros gagés par le « plafond mordant ». Les 170 millions d'euros de baisse de plafond pour l'ensemble des agences se sont transformés, lors du débat à l'Assemblée Nationale, en 200 millions d'euros de prélèvement sur trésorerie. Les 14,6 millions représentent donc la quote-part pour l'AERM.

M. DINCUFF poursuit la présentation avec les projections de trésorerie pour l'exercice 2018.

M. HOELTZEL ajoute qu'il y a tous les ans une incertitude sur le niveau des demandes de paiements en fin d'année, et qu'il est prévisible que le décaissement de primes de seize millions d'euros fasse chuter la trésorerie.

M. DINCUFF rappelle que les six millions d'euros de solde de trésorerie intègrent un encaissement minimal de seize millions d'euros présenté lors de l'émission du mois de novembre. La situation de la trésorerie demeure un point de vigilance extrêmement important.

M. DINCUFF poursuit la présentation avec le dégel partiel des autorisations de programme (AP).

M. HOELTZEL complète la présentation et précise que l'enjeu repose sur la maîtrise des restes à payer. L'analyse montre que le dégel des AP peut porter au maximum sur 5M€ soit un peu moins que le gel de précaution pratiqué début 2018 au budget initial. Il est probable que ce chiffre soit revu à la baisse d'ici le prochain Conseil d'administration.

Le Vice-Président ajoute qu'à l'automne, un point aura été fait sur l'écart entre les redevances émises et les redevances prévues.

M. GEORGE demande à M. DINCUFF : le délai de paiement des restes à payer change-t-il ? Notamment, s'allonge-t-il ?

M. DINCUFF répond que les délais de paiement des aides sont calculés lorsque ces dernières ont passé les processus de liquidation et de certification du service fait. Le processus de paiement des aides commence par la construction de l'assiette par le chargé d'intervention. Il vérifie ensuite que le justificatif est en accord avec l'assiette et que le service est conforme aux attentes de ce qui a été proposé en Commission des aides. Une fois que le service des finances certifie que le service a été fait, le mandat entre dans le circuit de la dépense pour être payé. M. DINCUFF annonce que l'AERM établira peut-être une nouvelle règle de gestion : le paiement serait à l'avenir effectué dans un délai de deux à trois semaines.

M. HOELTZEL ajoute que le bénéficiaire reçoit le paiement dans un délai d'environ un mois. Il précise que certains organismes publics paient dans des délais beaucoup plus importants et que, par conséquent, les changements qui pourraient exister seraient imperceptibles pour les usagers. Il n'y a pas à ce jour d'effet trésorerie sur le délai de paiement des justificatifs qui parviennent à l'AERM.

Le Vice-Président remercie M. DINCUFF et propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

V. Pilotage stratégique de l'établissement

1. Evolution de l'organisation de l'Agence de l'eau (mutualisation et démarche interne)

M. HOELTZEL annonce que le point sur l'évolution de l'organisation de l'AERM sera abordé plus tôt que prévu dans l'ordre du jour, afin que le Président du CA puisse être présent pour les discussions sur le 11^{ème} programme d'intervention et sur l'actualité nationale.

Démarche de mutualisation inter-agences

M. HOELTZEL présente les éléments se rapportant à l'évolution de l'organisation de l'AERM à partir d'une projection.

M. DARBOIS explique que, lors de sa carrière dans l'industrie, les restructurations impliquaient de diminuer les effectifs et qu'elles étaient efficaces. Il souligne cependant que les agences de l'eau ne sont pas des entreprises et que leur fonctionnement est par nature différent. Selon lui, les sujets de biodiversité, de ressources en eau et d'énergie sont des priorités : ce n'est pas à ce niveau-là qu'il faut faire de la restructuration.

M. HOELTZEL précise que la restructuration est faite parce que les agences y sont contraintes. Il s'agit d'une demande du Ministère de la transition écologique et solidaire, qui souhaite plus de coordination et d'harmonisation entre les agences. Le pendant est le maintien des 6 agences de l'eau sur leur bassin hydrographique.

Le Vice-Président pense que la notion de modernisation des agences est acceptable bien qu'elle ne soit pas évidente, puisque des synergies entre les agences sont à trouver. La question est de trouver la limite.

M. POTIER rapporte que les 20 % de réduction des effectifs prévus représentent 35 postes en moins d'ici 2022, soit un total de 146 ETP au lieu des 180 actuels. Il signale également que les travaux de mutualisation ne répondent qu'à une logique purement comptable, sans analyse du service rendu et des coûts réels. Néanmoins, il apprécie que le pilotage soit assuré par les directeurs des agences et que leur nombre soit maintenu à six.

Il souligne ensuite que ces changements ne sont pas neutres pour les agents, puisqu'il leur est demandé de faire des propositions et de travailler sur des outils menants, à terme, à la suppression de leurs postes. Il s'agit là de démarches qui ne sont pas saines.

M. HOELTZEL rapporte que la réduction des effectifs et la demande de coordination renforcée est une demande du gouvernement. La mutualisation est une réponse à cette exigence mais ne saurait seule conduire à une baisse des effectifs de 20%. Il n'y aura pas de mobilité forcée et un accompagnement renforcé et individualisé des agents sera assuré.

M. BAUER interroge M. HOELTZEL : au-delà de la faisabilité technique, quelle est la faisabilité sociale ? Il rappelle que le *turn-over* est assez faible et se demande comment ces objectifs seront atteints.

M. HOELTZEL répond qu'il existe une demande de mobilité de la part des agents, dont des départs à la retraite. Aucun départ en retraite n'est remplacé à l'AERM à l'heure actuelle : c'est ainsi qu'est géré l'équation du schéma d'emploi. Il n'y a pas d'autre variable à l'heure actuelle, puisque que l'AERM connaît moins de départs que ce que la diminution en termes d'effectifs exige. Par conséquent, aucun recrutement externe n'est possible.

Mme SOULIAC reconnaît que la situation n'est pas facile puisqu'elle est d'ordre social. Néanmoins, elle rappelle que les agences sont toutes soumises à l'Action Publique 2022, dans l'optique de diminuer les dépenses publiques : comme dans les entreprises, une restructuration est nécessaire. Selon elle, la meilleure idée serait de devancer les décisions prises par le Ministère du Budget, et la mutualisation telle que présentée en fait partie puisqu'elle est choisie. Elle souligne par ailleurs que le rapport d'inspection a insisté sur le fait que la visibilité sur les ETP gagnés était réduite et que les conséquences de cette mutualisation sont difficiles à estimer. Il s'agirait donc de travailler sur cette visibilité pour que la fusion des agences se fasse bien.

M. FORRAY arrive et prend la présidence de la séance.

Le Vice-Président souhaite la bienvenue au Président et fait une synthèse des débats tenus.

Le Président présente ses excuses pour son retard et propose de poursuivre le sujet de l'organisation de l'AERM.

Projet d'adaptation de l'organisation (AERM 2022)

M. DIETRICH présente le projet d'établissement pour accompagner l'AERM vers ses objectifs à l'horizon 2022, - lancé à l'automne dernier -, et fait état de son avancée.

Le Président note l'absence de réaction dans l'audience. Il indique que plus de temps sera passé sur le rapport de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, qui nécessite des discussions.

2. Suites des recommandations exprimées par la Cour des Comptes

M. DIETRICH présente, à partir d'une projection :

- Un compte-rendu des trois principales recommandations exprimées par la Cour des Comptes à l'AERM en 2015 ;
- Les suites qui y ont été données.

Le Président rappelle l'importance des suites données à un rapport de la Cour des comptes. C'est pourquoi, il se félicite de l'initiative prise par le Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse de présenter en Conseil, un bilan de ce plan d'actions lors d'une des dernières séances du Conseil au 10^{ème} programme.

M. HOELTZEL indique au Conseil que les recommandations de la Cour des comptes sont bien évidemment intégrées dans la rédaction des dispositions délibératives du prochain programme.

M. BAUER intervient sur l'exigence de mieux intégrer l'impact global des projets financés et remarque qu'il est toujours très complexe de répartir des impacts. Il cite l'exemple d'un dossier industriel examiné en Commission des aides financières : des conditions fortes ont été mises pour intégrer l'impact global du projet pour la qualité de la nappe d'Alsace, avec un volet agricole qui n'est pas négligeable.

Le Président dit que, connaissant les enjeux liés à la nappe d'Alsace, il est essentiel de changer de stratégie pour « répartir dans la bonne direction » et félicite la Commission des aides financières d'avoir adopté une position responsable.

3. Contrôle interne – maîtrise des risques

M. DIETRICH aborde le point sur le contrôle interne et la maîtrise des risques à partir d'une présentation.

Le Président remercie M. DIETRICH et, en l'absence de questions, propose de reprendre l'ordre du jour et de passer aux réflexions nationales sur les missions des Agences de l'eau.

4. Réflexions nationales sur l'évolution des missions des agences de l'eau (mission d'inspection IGF/CGEDD, Assises de l'eau)

Le Président présente le contexte de cette mission, qui a été une inspection importante selon lui, d'autant que le rapport présenté, - qui a été considéré comme particulièrement intéressant par la cheffe de service de l'Inspection Générale des Finances -, apporte une vision stratégique préparant l'évolution des interventions de l'Etat et de ses établissements publics à moyen et long termes. Le cabinet du ministre s'est depuis pleinement approprié le rapport, ce qui a conduit à des inflexions significatives dans le contenu des Assises de l'eau. Certaines négociations sont toujours en cours, notamment sur le rôle respectif et l'avenir de l'AFB et l'ONCFS. Ce rapport sera largement pris en compte dans ces décisions.

Le Président explique que le rapport entérine notamment :

- La nécessité d'une évolution des paradigmes : il faut travailler sur les liens entre eau et biodiversité et non plus simplement sur l'eau, notamment dans le cadre des politiques de gestion des milieux et de l'environnement. Il importera de créer une redevance des agences de l'eau sur la consommation d'espace. Ce sujet est délicat, mais le Secrétaire d'Etat a repris cet exercice à son compte ;
- La reconnaissance de l'efficience des agences de l'eau, ce dont le Président se félicite : le taux de recouvrement des redevances par les agences est plus performant que le taux de recouvrement des impôts par les services fiscaux ;
- La nécessité de fixer les conditions d'une politique publique articulant étroitement l'eau et la biodiversité, et de trouver le moyen de faire exister une cohérence entre actions et redevances. Ceci va de pair avec une réflexion sur la maturité des politiques, afin de se projeter à plus long terme pour aller à l'essentiel. Le *challenge* n'est pas négligeable, mais le rapport répond à de nombreux débats de fond. L'évolution proposée est de nature à conforter les agences de l'eau dans leurs missions.

Le Président précise que le rapport, bien qu'il ne rentre pas toujours dans les détails et ne remplace pas un travail d'ajustement au contexte territorial, trace les directions à prendre pour parvenir à la situation souhaitée. Si tous les chiffres ont leur fragilité, le rapport expose l'essentiel des enjeux et doit amener les instances de bassin à reconsidérer leurs politiques à court, moyen et long terme.

M. HOELTZEL assure la présentation à partir d'une projection.

Le Président ajoute que les aides proposées par les agences de l'eau doivent inciter à un bon fonctionnement et un amortissement des installations. Il mentionne la nécessité d'internaliser ces éléments. De fait, les aides diminuent tout comme les redevances sur cet aspect-là.

Si le rapport préconise aussi une sortie progressive du petit cycle de l'eau, il restera à compter du 12^{ème} programme une politique d'intervention sur ce point centré sur la solidarité territoriale à destination des collectivités ayant les capacités financières les moins robustes. Pour autant, cela constituera une transition historique.

M. DARBOIS précise que d'ici 2025, les réseaux d'eau doivent obtenir des rendements cohérents tout en intégrant aux prix de l'eau ce qui est nécessaire au renouvellement. Il est d'accord avec ce principe mais souligne la nécessité que cela soit bien compris et anticipé.

Le Président rappelle qu'il existe bien des situations requérant la solidarité : les communes rurales ont notamment bénéficié de financements historiquement importants des Conseils départementaux et de l'État. Cependant, les collectivités à faible densité ne doivent pas entièrement compter sur la solidarité. Le seuil à partir duquel la solidarité intervient devra en effet être fixé en fonction des spécificités des territoires. Il s'agit du rôle du CA d'en définir les termes.

M. DARBOIS demande s'il y aura bien une priorité mise sur le grand cycle de l'eau. En tant qu'élu et distributeur, il se retrouve parfois en situation de « pollué-payeur ». L'accompagnement des agences est nécessaire dans ce cadre, dans la mesure où elles organisent les rapports de force.

Le Président confirme cette orientation. Plus généralement, le rapport préconise une meilleure articulation avec les services de l'État. La fin des aides au bon fonctionnement des stations implique que l'État prenne en charge davantage son rôle de contrôle. L'État cumule deux rôles : il y a, d'un côté, un système organisé de redevances et d'aides et, de l'autre, un rôle de contrôle et de sanction. Il y a un challenge à assurer cette complémentarité.

M. BAUER indique que l'importance des évolutions demandées milite pour ne pas repousser le 11^{ème} programme d'un an, comme cela a été évoqué par certains bassins.

Le Président affirme que ce n'est plus d'actualité. Lorsque le montant du plafond alloué au bassin Rhin-Meuse sera connu, un travail sera mené entre fin août et début octobre. Le Président précise ne pas connaître ce montant bien que, connaissant les critères, il estime que l'AERM se situe dans la moyenne pour le paramètre « population rurale peu dense. » La fourchette réelle se situera probablement entre sept et huit pourcents du produit national des redevances, ce qui ferait tout de même baisser le montant des redevances à encaisser par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. L'enjeu est complexe et politique.

M. DEPAIX interroge M. HOELTZEL : pourquoi le plafond de la première hypothèse est-il différent de celui de la deuxième ?

M. HOELTZEL répond qu'il s'agit d'une faute de frappe. Il en profite pour préciser qu'une quote-part de huit pourcents ne changerait pas la fiscalité actuelle. Il s'agit d'un point d'équilibre qui n'a pas été choisi au hasard : au-delà, par exemple, des problèmes de consentement à payer émergeraient.

M. BAUER demande si le côté international de l'AERM joue en sa faveur dans le choix du montant du plafond.

Le Président dit que le sujet n'a pas été abordé avec le Secrétaire d'État. Il pense qu'il y aura une tentation de chaque agence de faire valoir ses singularités, mais rappelle qu'il ne faut pas oublier que certaines agences seront limitées par le besoin d'augmenter les redevances afin d'avoir des plafonds plus élevés : aller au-delà des recettes obtenues au titre du dixième programme n'est pas simple.

M. HOELTZEL confirme à M. BAUER que l'objectif est de faire passer le programme les 11 et 12 octobre, ce que le Secrétaire d'Etat a confirmé.

M. HOELTZEL reprend la présentation sur les dispositions de court terme.

Le Président intervient pour préciser que la mesure visant à limiter les aides aux travaux supérieurs à dix mille euros est cohérente avec la réduction des effectifs.

M. HOELTZEL reprend la présentation.

Le Président précise les conclusions de la mission d'inspection sur l'ANC. Ainsi, en termes d'efficience sur le milieu, les gains ne se limitent qu'à des zones très particulières. Il y a donc un changement d'orientation politique par rapport au choix de développer l'ANC qui a été fait deux programmes plus tôt. Des questions ont été posées autour de l'efficience des réhabilitations faites : elles ont été jugées comme peu efficaces.

Le Président reconnaît que, pour les collectivités, ce changement va être brutal. Cela a cependant semblé faisable, d'autant plus que les personnes impliquées dans l'assainissement non collectif ne sont pas des redevables au titre de toutes les redevances pollution. Une discrimination avec l'assainissement collectif est justifiable.

M. HOELTZEL pense qu'il y aura de l'incompréhension, y compris dans le discours de l'AERM. Deux alternatives étaient demandées : une pour l'assainissement non collectif et une pour l'assainissement collectif, quand il y avait un traitement intégral dans un village. Cela signifie que, si l'option assainissement non collectif est la plus compétitive et que la collectivité souhaite la retenir, il n'y aura pas d'aide. Cela incitera donc à assainir collectivement, alors que ce choix avait été reproché aux agences quelques décennies plus tôt.

Le Président considère que la question centrale sera de savoir quel est l'état de la masse d'eau et d'en connaître les causes dominantes. Ce rapport fait le choix de proposer un certain nombre de ruptures. Un travail dans une certaine direction a été effectué depuis environ 20 ans ; le 11^{ème} programme doit être la fin d'un cycle en termes d'actions des agences.

M. HOELTZEL reprend la présentation.

Le Président note que le CA n'est pas choqué par la ligne directrice générale proposée. Le CA soulève tout de même le problème des SPANC, sur lesquels les agences auront du mal à s'expliquer et auront une disharmonie à gérer. En ce qui concerne le plafonnement spécifique, il note que le CA aimerait avoir les moyens de ses ambitions.

M. DEPAIX reconnaît que les élus partagent un certain nombre des objectifs présentés et, de manière générale, ils partagent les évolutions et adaptations évoquées. Il importe cependant de tenir compte de l'histoire et de la transition nécessaire. Comme le Président l'a mentionné, cela paraît brutal, notamment lorsque certaines notions, comme la solidarité, sont évoquées sans proposition concrète à l'appui.

M. DEPAIX a du mal à percevoir la composante "solidarité" dans le rapport de l'IGF, et aurait aimé que des dispositifs de transition soient prévus. Il a notamment vu dans ce rapport que les intercommunalités seront mises à contribution, et s'interroge sur le poids que cela représentera pour ces dernières.

Concernant l'évolution et le principe de prendre en compte les grands défis environnementaux, M. DEPAIX abonde. En revanche, les dispositifs de transition, liés à une forme de solidarité, sont indispensables dans les Ardennes. Enfin, beaucoup de zones Natura 2000, ZPS ou zones de conservation existent, mais cette dimension n'est pas prise en compte.

Le Président note ces éléments mais affirme que la notion de transition n'a pas été laissée de côté : certains aspects sont prévus dans le 12^{ème} programme.

M. DEPAIX rappelle cependant que pour l'ANC, la neutralité financière par abonné, évoquée par le Président, ne sera pas tout à fait maintenue puisque, si l'affectation de la charge est changée, le montant d'aide sera diminué. Cela suppose la création d'une nouvelle taxe ou d'une contribution des intercommunalités, ce qui peut poser des problèmes dans la mise en œuvre, à l'image de la taxe GEMAPI. Cela risque de ne pas faciliter la compréhension de la politique générale.

Le Président n'est pas convaincu par les liens que fait M. DEPAIX et propose de discuter de ce point avec lui ultérieurement.

M. DIETMANN a écouté avec attention les explications sur le rapport et a l'impression qu'il s'agissait d'un passage à la modernité. Cela l'a surpris puisque, dans la loi NOTRe, l'organisation de l'eau à l'échelle du territoire correspond avec ce qui est présenté dans le rapport. Tous les éléments en termes de cohérence par bassins versants et au niveau des masses d'eau sont retrouvés. L'eau est appréciée à l'échelle du territoire, et non pas à l'échelle simple de la commune.

M. DIETMANN est relativement impressionné par l'explication qui en est donnée, puisqu'il n'avait pas perçu toutes les subtilités sous-jacentes. Si les directives européennes sont considérées, un réel *distinguo* est fait entre les collectivités de moins de 2 000 équivalents habitants (EH) et celles de plus de 2 000 EH pour les questions d'assainissement collectif. Dans le cas des communes avec moins de 2 000 EH, la possibilité est donnée aux élus de trouver un moyen de faire en sorte que les rejets des effluents permettent de respecter la qualité objective du milieu de rejet. Il se réjouit de cette explication, qui donne une traduction de cette Directive européenne, d'autant qu'à l'échelle des collectivités, complexe, les choses dépassent souvent la compétence d'appréciation des élus.

En tant que président d'EPAGE, M. DIETMANN trouve une cohérence à cette démarche. Ce schéma permettra sans doute de voir autrement l'avenir des masses d'eau.

M. GEORGE remarque, au sujet des assainissements non-collectifs, que les mises en conformité nécessiteront des programmes importants et s'interroge : y aura-t-il également une adaptation au niveau des contrôles et de ces mises en conformité ?

Mme SOULIAC explique que l'idée est de modifier l'arrêté de prescription technique, en y ajoutant des exigences supplémentaires. Dans la loi ELAN, un amendement prévoit également d'informer davantage les SPANC pour qu'ils puissent aller faire des contrôles. La réglementation sur l'assainissement non-collectif, pour les années à venir, va se renforcer pour avoir des rejets plus sûrs, et des contrôles plus fiables. Ceci intervient dans le cadre du contrôle national d'action sur l'ANC.

M. POTIER souhaite présenter la position des représentants du personnel sur les conclusions du rapport :

- Elles ne remettent pas en cause la technicité des agences, dont le système sert d'exemple au niveau européen ;
- Les représentants du personnel partagent les critiques des inspecteurs sur la loi de finance 2018, et notamment sur la baisse du plafond de redevances et l'augmentation de la contribution des agences au financement des opérateurs ;
- Ils s'inquiètent des risques liés à l'homogénéisation et à l'harmonisation, qui peuvent entraîner l'uniformisation à terme, et donc la perte d'efficacité territoriale des établissements.

M. POTIER souligne que l'avenir à moyen terme des établissements n'a pas été évoqué : cinq hypothèses ont été proposées mais aucune n'a été concluante concernant les impacts potentiels pour le personnel. Il souhaite alerter sur certains points, d'autant que des informations peu rassurantes circulent quant aux intentions des hauts fonctionnaires de Bercy. Il rappelle l'instauration du principe des plafonds mordants en 2011, qui n'ont été activés que quelques années plus tard, après la création de l'AFB. Ces plafonds mordants ont entraîné notamment l'amputation des budgets et une réduction du personnel. À terme, la distribution de l'argent pourrait être organisée par l'État. Le personnel des agences pourrait être intégré à l'AFB, ce qui entraînerait la fin des agences. M. POTIER interroge : quels sont les arbitrages, quand interviendront-ils ?

Le Président répond que le rapport ne concerne pas que les agences de l'eau. Par conséquent, l'intégralité du rapport ne sera pas mise en œuvre. L'un des objectifs est de conserver le système des agences. Le passage pour les collectivités à la redevance de pollution nette est un moyen d'éviter beaucoup de scénarios plus inquiétants que ceux envisagés, puisqu'il rend les agences indispensables à sa perception. Il importe ainsi de décoder un certain nombre de messages, sur lesquels Bercy a adhéré, malgré sa réticence vis-à-vis des mécanismes incitatifs d'imposition. Des efforts sont déployés pour rendre les changements lisibles. Le Président entend les demandes de transition mais précise que l'Etat ne peut le faire pour les collectivités. Il fera le relais de ces demandes.

M. HOELTZEL reprend la présentation sur les Assises de l'eau.

Le Président précise quelques éléments clés :

- La question de la gestion du service public et de sa performance est abordée au détriment de la question des « fuites des réseaux », ce qui est un point positif ;
- Il y a un engagement fort à la recherche de financements de long terme, avec des taux intéressants. Les principaux efforts proposés, notamment sur l'eau potable, sont des prêts très longs avec de meilleurs taux que les taux bancaires courants. Du côté de l'AERM, il s'agirait donc plutôt d'un « équivalent-bonification » des intérêts.

M. HOELTZEL reprend la présentation sur les éléments de synthèse des débats du CB et précise que ces éléments seront repris dans une motion proposée lors du CB du 29 juin.

5. Etat d'avancement de la préparation du 11^{ème} programme d'intervention : un programme de transition

Le Président précise que cette préparation est pour l'instant relativement en suspens et propose de passer à l'exécution du 10^{ème} programme.

VI. Exécution du 10ème Programme

1. Retour de la Commission des aides financières du 28 juin 2018 matin

M. GEORGE assure la présentation à partir d'un support écrit.

Le Président se félicite de l'aspect synthétique de cette présentation, qui rappelle les décisions marquantes qui ont été prises.

2. Projet de programmation triennale (2018-2020) des aides à l'assainissement

M. PELLERIN assure la présentation à partir d'une projection, à la suite des discussions de la réunion de la Commission des aides financières du jeudi 28 juin matin.

M. GEORGE rappelle que la Commission des aides financières a donné un avis favorable sur la proposition de cheminement sur trois ans du programme d'assainissement, et propose de le maintenir. Il rappelle par ailleurs que, malgré la tension liée à la répartition sur trois ans, la signature des engagements de l'AERM vis-à-vis des collectivités ne sera pas remise en cause.

Le Président rappelle que, lorsque la signature est faite, l'engagement demeure. Il mentionne également que les grandes lignes de la méthode ont été fixées et que la liste des collectivités est échéancée.

Le Président propose de valider cette liste.

Les recommandations de la Commission des aides financières sont validées à l'unanimité. La délibération n°2018/14 est adoptée.

3. Information sur l'exécution des contingents de programme ouverts au regard des demandes de financement connues

Cas des demandes d'aides en matière d'alimentation en eau potable

M. PELLERIN assure la présentation à partir d'une projection. Il est proposé au CA de valider les orientations et propositions présentées.

Le Président constate que ces mesures sont celles d'une gestion faite dans l'urgence. Les séries de mesures s'inspirent de celles faites au sujet de l'assainissement, avec plus de cohérence.

M. DEPAIX demande des précisions sur les différences entre la proposition n°1 et la proposition n°3.

M. PELLERIN explique que la différence repose sur la date de la demande pour qu'elle soit traitée, elle doit arriver avant le 1^{er} août.

M. HOELTZEL précise que la date a été choisie arbitrairement et que, compte tenu du stock important de dossiers, une autre date n'aurait pas fait une grande différence. En ce qui concerne l'aide SUR (solidarité rurale), il importe de rappeler que l'assainissement a été privilégié.

M. DEPAIX s'interroge : à quoi fait référence la proposition sur le taux d'intervention réduit de 20 % ?

Le Président répond qu'il s'agit de quelques dossiers qui risquent de pouvoir être aidés au 11^{ème} programme.

M. PELLERIN ajoute qu'il s'agit en effet d'un *focus* sur des projets qui risquent de ne plus être éligibles l'année prochaine. Cela préfigure la nouvelle position de l'AERM et permet un accompagnement à taux réduit.

M. DEPAIX récapitule :

- La première proposition porte sur l'ensemble des dossiers ;
- La cinquième se limite à quelques-uns.

M. HOELTZEL confirme.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité. La délibération n° 2018/15 est adoptée.

Le Président propose de continuer la séance.

M. HOELTZEL suggère de traiter en priorité les points de l'ordre du jour requérant délibération de la part du CA.

4. Demande de remise gracieuse concernant l'Eurométropole de Strasbourg

M. GOFFIN présente la demande gracieuse concernant l'Eurométropole de Strasbourg, à partir d'une projection. Il présente les éléments du problème et la raison de la saisine.

Le Président propose, du fait de la situation très limpide et sans équivoque du dossier, de voter favorablement.

La proposition est adoptée à l'unanimité. La délibération n° 2018/16 est adoptée.

5. Compte rendu de délégation du Directeur général sur une remise gracieuse

En l'absence de question, le Président propose de passer au second point d'information sur l'exécution des contingents de programme ouverts au regard des demandes de financement connus.

6. Information sur l'exécution des contingents de programme ouverts au regard des demandes de financement connues

Point d'information sur la programmation des aides sur les mesures agro-environnementales 2016/2018

M. GOETGHEBEUR assure la présentation à partir d'une projection. Il est proposé au CA de respecter la délibération du CA de juin 2017 en ce qui concerne le plafond de 28M€ pour les engagements des aides MAEC 2015-2016 soit une programmation nouvelle plafonnée à 3,5M€ pour l'exercice 2016.

M. HOELTZEL précise qu'un établissement ne peut pas être géré avec des estimations qui changent en permanence, d'où la position proposée.

Le Président trouve navrant que deux années soient nécessaires pour disposer des montants exacts de la part des services du ministère de l'agriculture. Il estime que le CA devrait rester strict et qu'il est impossible de travailler dans ces conditions, c'est-à-dire sans estimations fiables à la fin de l'année budgétaire.

Le Président est favorable au second point proposant de s'engager, conjointement avec la région Grand Est, sur un montant annuel précis.

M. INGWILLER souhaite que des leçons soient tirées de ce problème pour que la situation ne se reproduise pas. Les chiffres doivent être mieux cernés à l'avenir.

Le Président pense que les orientations des contrats territoriaux et des appels à projets sont un moyen de tendre vers des enveloppes budgétaires mieux maîtrisées, et souscrit à cette nécessité.

M. HENRY souligne que, bien que ce dossier dépasse l'AERM, il existe un problème de gouvernance manifeste.

M. GOETGHEBEUR rappelle que, jusqu'en 2014, les estimations annuelles étaient précises à deux pourcents près et que cela fonctionnait bien.

Le Président ajoute que l'économie agricole et ses mutations ne changent rien au fait que le budget des agences est limité et que des choix sont à faire.

VII. Divers

1. État de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau

M. GOETGHEBEUR assure la présentation à partir d'une projection et de documents imprimés. Il est demandé au CA de valider le principe du protocole multipartite présenté, les ambitions globales du document, de s'exprimer sur les engagements proposés pour les différents signataires, et d'autoriser le Directeur Général à signer la convention aux conditions présentées, avec mise en œuvre avant 2022.

M. DELALLE remarque que de nombreux acteurs, sur les nitrates et les pesticides en particulier, signent des documents puis ne les mettent pas en application. M. DELALLE interroge M. GOETGHEBEUR : où en est la convention signée en 2014 ?

M. GOETGHEBEUR rappelle que cette convention de partenariat donne un compteur lié à la vente de pesticides. En Alsace, depuis trois ans, de légères diminutions de ventes de pesticides sont enregistrées annuellement, mais ne sont pas à la hauteur des objectifs donnés par le Plan Ecophyto.

M. DELALLE souhaite que des pénalités soient mises en place vis-à-vis des signataires peu scrupuleux.

M. DIETRICH explique pourquoi ce programme proposé pourrait fonctionner alors que les démarches précédentes n'ont pas été efficaces :

- Des objectifs quantifiés et mesurables ont été donnés ;
- Des déclinaisons territoriales ont été mises en place avec les agriculteurs et les collectivités locales concernées ;
- Une liste de mesures concrètes applicables a été préparée ;
- La profession agricole et les vendeurs de substances actives ont été impliqués pour en être les signataires solidaires ;
- La redevance « pollution diffuse » va être augmentée ;
- L'outil réglementaire, - le dispositif ZSCE -, pourra être utilisé localement.

M. DIETRICH souligne qu'il n'y a pas de garantie que cela fonctionnera, mais que tout a été mis en œuvre pour obtenir des résultats.

M. HENRY juge que les choses vont dans le bon sens, d'autant que la question des pesticides intéresse de plus en plus, et soulève la problématique des nitrates dans la nappe d'Alsace, qui n'a pas été évoquée.

Le Président interroge M. VANLAER sur une question qu'il estime importante : le préfet signera-t-il la ZSCE dans trois ans si les résultats ne sont pas à la hauteur de ce qui est attendu ? Cet acte l'engagerait collectivement et constituerait une arme réglementaire et un signal politique d'importance.

M. VANLAER annonce que le préfet sera présent le lendemain au CB, ce qui lui donnera l'occasion de s'exprimer sur ce sujet. Il constate que le diagnostic Ermes est très clair sur la dégradation de la nappe d'Alsace et souligne un contexte national plus favorable qu'il y a plusieurs années, avec notamment les débats sur le glyphosate. L'idée est d'entrer dans une dynamique, incluant tous les acteurs afin que, dans quelques années, des résultats soient constatés.

Le Président affirme qu'il est inutile d'interdire l'atrazine pour avoir les mêmes problématiques avec d'autres molécules cinq ans plus tard. L'AERM ne doit pas mettre de l'argent dans des démarches pour que rien ne change : il importe dans ce cas de recourir au réglementaire. Le Président souhaite s'en tenir à une cible de réduction des pesticides de 30%, puisqu'il s'agit de l'engagement pris par la profession agricole au niveau national, mais s'interroge : que faire des deux points sensibles qui demeurent, s'y tenir ou être plus souple ?

M. DELALLE demande quel est le référentiel pour ces 30%.

M. GOETGHEBEUR indique qu'un référentiel extrêmement précis a été défini, basé sur 2016. La comparaison sera faite par rapport notamment au tonnage, au nombre de substances actives, etc.

M. DELALLE interroge : si la démarche fonctionne, sera-t-elle étendue aux nitrates ?

M. DIETRICH répond que les nitrates font l'objet d'une démarche spécifique, avec des plans d'action régionaux et nationaux. Par ailleurs, l'étude Ermes montre que l'augmentation des teneurs en nitrate a globalement été stoppée. La démarche nitrate a été complétée par cette démarche consacrée aux pesticides.

M. GOETGHEBEUR réaffirme qu'il y a bien une stratégie globale sur la nappe et une stratégie renforcée sur les captages. Une stratégie visant à déployer « la bonne culture au bon endroit » a été adoptée, pour travailler de manière ciblée.

M. NEU interroge : ne faut-il pas des échéances annuelles ou trisannuelles, car attendre 2022 n'est pas très pertinent.

M. DIETRICH explique qu'il existe bien un *monitoring* annuel avant l'échéance de 2022. Un comité de pilotage technique se réunira annuellement pour regarder la progression, bien que l'étude Ermes soit menée tous les six ans. L'Association pour la PROtection de la Nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA) a un réseau de mesures complémentaire de celui de l'AERM pour également assurer ce *monitoring*.

M. DIETMANN remercie le Président. Des centaines de millions d'euros ont été mis dans Zéro Phyto, et il est nécessaire maintenant d'intervenir dans les plus brefs délais, d'où les interdictions. D'autant qu'un autre problème existe aujourd'hui : celui lié aux coulées de boues, étroitement dépendantes de la présence de racines dans le sous-sol. L'utilisation d'herbicides contribue à la dégradation totale du système hydrique global. M. DIETMANN est tout à fait favorable à la signature de la convention.

Le Président rappelle la question principale : autorisons-nous le Directeur général à signer la convention ? Si oui, est-ce sous réserve qu'il y ait effectivement une baisse de 30 % de l'utilisation des herbicides ? Dans les secteurs où rien n'aura été fait, le CA souhaite-t-il l'activation du dispositif ZSCE ?

Le mandat de signature avec ces deux conditions indissociables est voté à l'unanimité.

M. HOELTZEL précise qu'il serait important de savoir si les organismes stockeurs sont invités à signer ce protocole d'accord.

Le Président répond qu'il s'agit d'un choix sociétal pour eux. Il est prévu que de l'argent soit investi à ce sujet et qu'il est normal que des conditions soient posées. Leur adhésion fait partie du protocole.

M. GOETGHEBEUR précise que des dossiers ont été reçus, portés par des organismes stockeurs, à la suite de l'appel à projet « filières ». Les organismes stockeurs concernés ont déposé des projets assez ambitieux.

Le Président souligne qu'il importe de veiller à la cohérence.

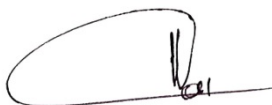
M. HOELTZEL note qu'il n'y pas lieu de faire un focus sur Ermes sur ce territoire uniquement dans le cadre de ce protocole. Il se propose d'appliquer les principes de cet accord pour des projets similaires.

Le Président souscrit à cette proposition et invite le Directeur général et ses équipes à poursuivre les négociations pour une conclusion de ce protocole d'accord en faisant valoir les deux conditions essentielles votées par le CA à savoir l'objectif contractuel d'une baisse de 30% dans l'utilisation des herbicides et le maintien d'une clause de sauvegarde consistant à activer la procédure réglementaire ZSCE en cas d'absence de résultats.

En l'absence d'autres remarques, la délibération 2018/17 est adoptée.

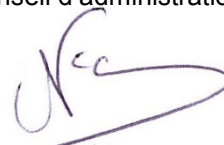
En l'absence de question supplémentaire, le Président lève la séance.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Conseil d'administration,

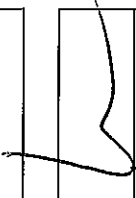

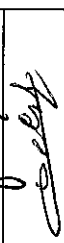
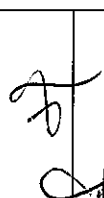




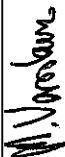




Nicolas FORRAY



Réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2018 Feuille d'émergence (Membres du Conseil d'Administration)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émergence
M.	FORRAY	Nicolas	Président	Président du Conseil d'Administration	OUI						
M.	BOULY	Serge	Collectivités	Maire de Laneuveville-devant-Nancy	OUI			1	M. Simon LECLERC		
Mme	BULOUE	Béatrice	Collectivités	Maire de Mundolsheim, Vice-Présidente de la Communauté urbaine de Strasbourg	EXCUSÉ		M. René DARBOIS	2	Mme Béatrice BULOUE	Mme Audrey NORMAND	
M.	DARBOIS	René	Collectivités	Adjoint au Maire de la ville de Metz	OUI						
M.	DEPAIX	Régis	Collectivités	Maire de Montcornet (08)	OUI						
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Maire de Marspach, Président du SMARL	OUI						
M.	GUIRLINGER	Christian	Collectivités	Conseiller régional du Grand Est	OUI						
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf	OUI						
M.	LECLERC	Simon	Collectivités	Conseiller départemental des Vosges	EXCUSÉ				M. Serge BOULY		
Mme	NORMAND	Audrey	Collectivités	Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	EXCUSÉ				M. René DARBOIS		
M.	REICHHELD	Patrick	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Moselle	EXCUSÉ						

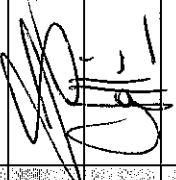
Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Élargement
M.	BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie, Vice-Président du Conseil d'Administration	OUI			1	M. Pedro TRIVINO		
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers	Syndicat du Nord Est	OUI			1	M. Robert ERB		
M.	DELALLE	Guy	Usagers	Confédération syndicale des Familles de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	ERB	Robert	Usagers	Président de la FDPMA du Bas-Rhin	EXCUSÉ		M. Jean-Paul BECKER				
M.	GEORGE	Michel	Usagers	Directeur des opérations DMC SAS	OUI						
M.	HENRY	Philippe	Usagers	Administrateur CGA Lorraine	OUI			1	M. Jean-Luc PELLETIER		
M.	NEU	Patrick	Usagers	Représentant industrie	OUI						
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers	Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse	EXCUSÉ		M. Philippe HENRY				
M.	THEVENET	Régis	Usagers	Directeur adjoint - Unité de production est EDF	OUI						
M.	TRIVINO	Pedro	Usagers	Responsable des services techniques Peugeot-Citroën	EXCUSÉ		M. Gilbert BAUER				
M.	REININGER	Daniel	Usagers	Président de l'Association Alsace Nature	EXCUSÉ						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Élargissement
M.	VANLAER	Hervé	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	OUI			2	M. Blaise GOURTAY	M. Sylvestre CHAGNARD	
M.	BRAUD	Olivier	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSÉ						
M.	GOURTAY	Blaise	État	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSÉ		M. Hervé VANLAER				
M.	CHAGNARD	Sylvestre	État	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSÉ		M. Hervé VANLAER				
M.	BIED-CHARRETON HOUTIER	Hugues	État	Directeur régional des finances publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin H3C = DD FIP	EXCUSÉ	Patricia VILMAIN					
Mme	GIUGANTI	Danièle	État	Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est	EXCUSÉ		M. Christophe LANNELONGUE				
M.	JÉRÔME	Jean-Louis	État	Directeur général du Port autonome de Strasbourg	EXCUSÉ		M. Christophe AUBEL				
M.	LANNELONGUE	Christophe	État	Directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSÉ	Nicolas REYNAUD		1	Mme Danièle GIUGANTI		
M.	DIEUDONNÉ	Ditler	État	Directeur interrégional du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSÉ						
M.	AUBEL	Christophe	État	Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité	EXCUSÉ	Patrick WEINGERTNER		2	M. Jean-Louis JÉRÔME	M. Christian DUBREUIL	
M.	DUBREUIL	Christian	État	Directeur général de l'Office national des forêts	EXCUSÉ		M. Christophe AUBEL				
M.	POTIER	Fabien	Personnel	Représentant du personnel	OUI						

Membres présents ou représentés	20	Pouvoirs	11	Total	31/35
--	-----------	-----------------	-----------	--------------	--------------



Réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2018 Feuille d'émargement (Autres participants et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
Mme	SOUSSAN-COUANTIC	Jocelyne	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ						
Mme	SOULIAC	Laure	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	OUI						
M.	LIARD	Stéphane	Autres participants et invités	Agent comptable	EXCUSÉ	H. Goffin					
M.	ROUGANNE	Olivier	Autres participants et invités	Représentant suppléant du personnel	OUI						
Mme	VAGNONI	Marie	Autres participants et invités	NOMADEIS	OUI						
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	DIETRICH	Guy	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice des Politiques d'intervention	OUI						
M.	PELLERIN	Bruno	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
M.	DINCUFF	Lionel	Autres participants et invités	Directeur des Redevances et des Usages de l'Eau Directeur des Finances	OUI						
M.	BOURMAUD	David	Autres participants et invités	Directeur délégué à l'Évaluation, au Contrôle et à l'Appui à la Stratégie	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines	OUI						

